

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2019/2020

Session 1

Droit Civil (régimes matrimoniaux)

Madame Tisserand-Martin – Monsieur Jacob

Les étudiants (en veillant à s'en tenir au nécessaire et à écrire de façon lisible) résoudront le cas pratique et traiteront la question de cours qui suivent.

1) Cas pratique (10 points)

M. et Mme Dupont se sont mariés le 16 mai 2005, à Versailles, sans passer de contrat de mariage préalablement à la célébration de leur union. Au jour du mariage, M. Dupont possédait un fonds de commerce de quincaillerie. En 2010, les époux ont décidé de s'installer dans le sud de la France. M. Dupont a vendu son fonds de commerce de quincaillerie. A l'aide du prix de vente de ce fonds, M. Dupont a acquis un fonds de commerce de librairie à Cannes, mais lors de l'acquisition de ce fonds aucune formalité de remploi n'a été effectuée. A ce jour, M. Dupont souhaiterait s'arrêter de travailler et vendre ce fonds de commerce de librairie. Cependant son épouse n'est plus en état de manifester sa volonté. M. Dupont peut-il agir seul ? Que peut-il faire ?

2) Question de cours (10 points)

Qu'est-ce qu'un « ménage » au sens de l'article 220 du Code civil ?

Durée de l'épreuve : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun